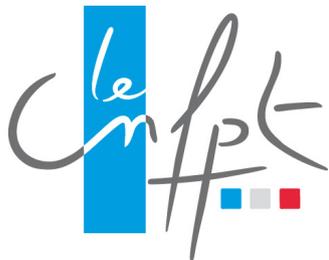




## Journée d'actualité



**AGORES**  
l'intelligence collective de la restauration territoriale



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROGRAMME

### CONTACT

Vincent PSALMON, conseiller  
formation « restauration collective »  
tél : 03 86 52 94 17  
mail : vincent.psalmon@cnfpt.fr

## L'ACHAT DES PRODUITS LOCAUX ET BIOLOGIQUES SUITE A LA REFORME DU CODE DES MARCHES PUBLICS

**Mercredi 14 mars 2018, DIJON**

### CONTEXTE

A l'issue des états généraux de l'alimentation qui se sont terminés en décembre 2017, il a été acté une volonté forte de développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits bio, sous signe de qualité ou locaux. En parallèle, nombre de collectivités souhaitent augmenter significativement la part de denrées de proximité dans leur approvisionnement. Dans cette perspective, comment tirer parti du code des marchés réformé au travers du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics ?

En effet, le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, publié au Journal Officiel de la République française le 27 mars 2016, est entré en vigueur le 1er avril 2016. Il consacre de nouveaux critères d'attribution utilisables dans les marchés publics et promeut l'utilisation stratégique des marchés publics comme levier de politique en matière d'emploi, d'innovation et de développement durable tout en optimisant les politiques d'achat.

### OBJECTIFS DE LA JOURNEE

- Identifier les leviers permettant de s'approvisionner en produits locaux et biologiques dans le respect des règles de la commande publique.
- Mesurer les incidences de la réforme du Code des Marchés publics et de son décret d'application (n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

**LIEU :** CNFPT Délégation de Bourgogne, 6-8 rue Marie Curie, DIJON

**PUBLIC :** Acheteurs publics, responsables de production de restauration collective, gestionnaires d'établissement scolaire.

**INSCRIPTIONS :** Pour vous inscrire, merci de vous rapprocher du service formation de votre collectivité (inscription en ligne).

Code session : **C3C06 001**

Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

Plus d'informations sur  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

## PROGRAMME DE LA JOURNEE

<b>8h45</b>	Accueil des participants
<b>9h00</b>	Ouverture de la journée
<b>9h15</b>	Conférence sur la réforme du Code des marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Par <b>Jérôme MICHON</b> , professeur en droit public et consultant en optimisation des achats.
<b>11h00</b>	Questions de la salle
<b>11h15</b>	Pause
<b>11h30</b>	Travail en atelier par filières « produits » : « Comment rédiger ses marchés pour faciliter l'intégration de produits locaux ? » <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt et mise en place d'un groupements d'achat ;</li> <li>• Les marchés subséquents et accords cadres ;</li> <li>• Les achats en circuits courts, locaux et biologiques ;</li> </ul>
<b>12h45</b>	Repas
<b>14h15</b>	Débriefing des ateliers (environ 15' par atelier) et réponse aux questions, synthèse par <b>Jérôme MICHON</b>
<b>15h30</b>	Echanges entre les participants, M. Michon, les animateurs et les invités (groupements de producteurs, Bio Bourgogne, DRAAF) sur les cas rencontrés et échanges de bonnes pratiques.
<b>16h30</b>	Clôture de la journée

**EN TRAIN**  
Dijon se situe à environ 1h40 en TGV de Paris Gare de Lyon et de Lyon Part Dieu, environ 2h30 de Strasbourg. Lignes et horaires TER Bourgogne :  
+ <http://www.ter-sncf.com/Regions/bourgogne/fr/>  
<http://www.voyages-sncf.com/>

**EN CAR**  
Réseau bus Transco - 28 lignes régulières dont la majorité à destination de la Gare de Dijon.  
+ <http://www.cotedor.fr/cms/page2854.html>

**EN TRANSPORT EN COMMUN**  
Le PASS 1 Heure permet de voyager sur l'ensemble des lignes du réseau, correspondance comprise, est vendu 1,20 € sur les automates de vente des stations de tramway et autre points de vente.  
+ <http://www.divia.fr>

**EN TRAMWAY**  
Depuis la Gare SNCF, prendre le Tramway T1 direction « Quetigny », descendre à l'arrêt Grésilles. Trajet de 10 minutes environ, fréquence toutes les 5 à 8 minutes entre 7h et 19h.  
Ensuite, marchez le long du boulevard des Martyrs de la Résistance, tournez à la 3<sup>e</sup> à droite, avenue des Grésilles, pour rejoindre l'avenue Marie Curie. Environ 5 minutes à pied.

**EN BUS**  
Depuis la Gare, à l'arrêt SNCF Vincennes, prendre le bus Ligne 3 direction « Épiry Cap Nord » puis descendre à l'arrêt Place des Savoires situé devant le CNFPT. Trajet 25 minutes environ.

**EN VÉLO**  
Depuis la gare SNCF : comptez une quinzaine de minutes à vélo pour rejoindre la délégation en suivant la ligne du Tram T1.  
+ <http://www.mobigo-bourgogne.com/Autres-Modos/Velo>

**EN COVOITURAGE**  
Avant de vous déplacer en véhicule individuel, pensez à pratiquer le covoiturage. Consultez la plateforme régionale Mobigo.  
Stationnement : à la délégation : Parking 95 places dont 4 handicapés ainsi qu'un parking vélo 12 places pour un effectif moyen quotidien de 200 personnes.  
+ <http://www.mobigo-bourgogne.com/>

**MOBSTAGE** vous propose des solutions de covoiturage et les itinéraires en transport en commun pour vous rendre en formation. Pour y accéder, il faut s'être inscrit à une formation. Pour plus d'informations, contactez-nous par email.  
Coordonnées : [formation@cnfpt.fr](mailto:formation@cnfpt.fr)

